Liste tarifaire des opérations d'investissement

Informations destinées aux clients, tarifs applicables auprès de la SA Crelan
Tarifs valables à partir du 01/08/2024
Boulevard Sylvain Dupuis 251
1070 BRUXELLES
TVA BE 205 764 318
RPM Bruxelles
www.crelan.be
E.R. Vincent Van Zande

Liste tarifaire des opérations d'investissement

Table des matières

1. Fonds de placement 3
2. Fonds d'épargne-pension 4
3. Delegio Privilege 5
4. Bon de Caisse 6
5. Obligations structurées (Notes) 6
6. Actions coopératives 7
7. Bons d'État 7
8. Euro-Obligations 7
9. Euronext Expert Market (Ventes publiques) 8
10. Opération de bourse 8
11. Compte-titres 9
12. Aperçu taxe boursière par type de produit 12
13. Inducements 13
14. Frais de change lors des opérations sur titres en devises 14
15. Disclaimer 15

La TVA de 21 % est incluse dans tous les tarifs de cette liste (sauf indication contraire).

1. Fonds de placement

Type Fonds* (OPC)	Frais d'entrée	Frais de sortie	Échange	Taxe boursière		Droits de garde annuels
				Achat	Vente & Échange	
Tous les fonds maison (sélection de fonds proposés par Crelan) • Amundi Funds • AXA B Fund • AXA IM • AXA IM World Access Vehicle ICAV • AXA Or et Matières Premières • AXA World Funds • Crelan Fund • Crelan Invest • CPR Invest • Econopolis Funds • Econopolis Invest • First Eagle • KBI GI	2,50 %	0,00 %	Max: 1 % (voir prospectus) Par 'Échange', nous entendons : • Le transfert d'un compartiment d'un fonds (OPC) vers un autre compartiment du même fonds (OPC) • La conversion de parts distribution en des parts de capitalisation (ou inversement) au sein d'un même compartiment d'un fonds (OPC)	0,00 % sur les marchés primaire et secondaire	Pour les parts de capitalisation : 1,32 %** (max. 4.000 EUR) Pour les parts de distribution : 0 %	0,00 %
Exceptions:			* veuillez noter que certains fonds sont soumis à l'impôt sur les plus-values à la sortie ** non applicable à l'échéance			
Fonds de trésorerie	0,50 %	0,00 %				
Crelan Fund EconoFuture	2,00 %					
Crelan Invest Opportunities	3,00 %					

2. Fonds d'épargne-pension

Type	Frais d'entrée	Frais de sortie	Droits de garde annuels
Crelan Pension Fund Sustainable • Stability • Balanced • Growth	2,00 %	0,00 %	0 %
BNP Paribas B Pension Fund Sustainable • Stability • Balanced • Growth	3,00 %		
Metropolitan Rentastro Sustainable • Growth	3,00 %		

Autres frais

Transfert entre compartiments :	0 EUR
Transfert d'un compte d'épargne-pension vers une autre banque :	75,00 EUR

Attention:

Il y a lieu de tenir compte des éventuels aspects fiscaux spécifiques de l'épargne-pension.

3. Delegio Privilege

Parts d'organismes de placement collectif (OPC), ci-après dénommés fonds de placement, promus et/ou distribués par Crelan SA : il s'agit des fonds d'AXA IM World Access Vehicle ICAV :

- Delegio Privilege Cautious Fund
- Delegio Privilege Balanced Fund
- Delegio Privilege Entrepreneurial Fund
- Delegio Privilege Ambitious Fund

Description	Tarif
Frais d'entrée	0 %
Frais de sortie (sauf mention contraire dans le prospectus)	0 %
Échange entre compartiments : frais d'entrée	0 %

4. Bon de Caisse

Description	Tarif
Émis par Crelan	
En cas de vente anticipée avant l'échéance finale	Les bons de caisse de Crelan sont remboursables à l'échéance finale. A titre exceptionnel le client peut demander un remboursement anticipé. Crelan se réserve le droit de refuser cette demande ou de la soumettre à certaines conditions qui tiendront compte des conditions du marché à ce moment-là. Un rachat entraîne également des frais. Valeur nominale du rachat x durée résiduelle en années à la date du rachat x pénalité de rachat de 2 %
Non émis par Crelan	
En cas de vente anticipée avant l'échéance finale	0,45 %

5. Obligations structurées (Notes)

Type	Frais d'entrée*	Frais de sortie	Taxe boursière		Taxe boursière
			Marché primaire	Marché primaire	
Avec une protection du capital à 100 % à l'échéance finale	max. 2,50 % Voir la documentation du produit	1,00 %**	0,00 %	0,12 % (max. 1.300 EUR)	Voir rubrique 12 Compte-titres
Avec un droit de remboursement inférieur à 100 % du capital investi à l'échéance				0,35 % (max. 1.600 EUR)	

* sauf indication contraire dans la documentation spécifique du produit
** pas d'application à l'échéance finale

6. Actions coopératives

Description	Tarif
Une contribution annuelle pour la gestion et le développement du panier d'avantages pour les coopérateurs ayant au moins 10 actions (à l'exclusion des coopérateurs dont le compte coopérateur est lié à un compte à vue Crelan payant ou à un compte à vue Crelan faisant partie d'un Pack, et des jeunes de moins de 25 ans).	36 EUR

7. Bons d'État

Type	Montant de l'ordre en EUR (marché secondaire)	Courtage(*) (Marché secondaire)	Taxe boursière		Droits de garde annuels
			Marché primaire	Marché secondaire	
Bons d'État	< 25.000	1,00 %	0,00 %	0,12 % (max 1.300 EUR)	Voir rubrique 12 Compte-titres
	≥ 25.000 < 125.000	0,85 %			
	≥ 125.000	0,75 %			
	Avec un minimum de	30 EUR			

8. Euro-Obligations

Type	Courtage		Taxe boursière		Droits de garde annuels
	Marché primaire	Marché secondaire	Marché primaire	Marché secondaire	
Euro-Obligations	0,00 %	1,20 %*	0,00 %	0,12 % (max. 1.300 EUR)	Voir rubrique 12 Compte-titres

* *sur la contre-valeur: montant nominal multiplié avec le prix + intérêts courus

9. Euronext Expert Market (Ventes publiques)

Frais	Tarif
Frais vente publique	0,80 % (sans maximum)
Courtage	1,40 % avec un minimum de 135 EUR
Taxe boursière	Marché primaire: 0,00 % Marché secondaire: 0,12 % avec un maximum de 1.300 EUR

10. Opération de bourse

Groupe	Pays (Bourse)		Montant de l'ordre en EUR	Courtage (*)	Taxe boursière et taxes ***	Droits de garde annuels
1	Euronext (Bruxelles, Paris, Amsterdam)		< 25.000	1,00 %	Voir rubrique 13. Aperçu taxe boursières par type de produit	Voir rubrique 12 Compte-titres
			≥ 25.000 < 125.000	0,85 %		
			≥ 125.000	0,75 %		
			Avec un minimum de	30 EUR**		
			Actions nominatives (exemple Solvac) avec un minimum de	200 EUR*		
2	USA		< 25.000	1,10 %		
			≥ 25.000 < 125.000	0,95 %		
			≥ 125.000	0,85 %		
			Avec un minimum de	40 EUR**		
3	Australie Canada Danemark	Japon Luxembourg Norvège	< 25.000	1,20 %		
			≥ 25.000 < 125.000	1,10 %		
			≥ 125.000	1,00 %		

	Allemagne Finlande Grèce Hong Kong Italie Israël	Singapour Espagne Royaume-Uni Afrique du Sud Suède Suisse	Avec un minimum de	60 EUR**		

* Si l'ensemble de l'ordre est exécuté le même jour (en une ou plusieurs exécutions) : taux normal
Si l'ordre est exécuté sur plusieurs jours : Uniquement pour l'exécution le jour J, le minimum - s'il est d'application - est facturé. Pour les jours suivants (J+1, J+2, ...), le pourcentage s'applique.

** Pour les frais (frais d'allocation et d'enregistrement), le courtage minimum est de 10 EUR.

*** Sur certains marchés étrangers, des taxes sont dues. Celles-ci seront retenues.

11. Compte-titres

Description		Tarif
Droits de garde annuels	Seulement d'application sur les titres non émis par Crelan et ses partenaires. Exceptions: Pas de droits de garde pour: Produits de la maison Bon d'État à 1 an avec code ISIN : BE3871291212 Un nouveau compte-titres ouvert dans le courant de l'année civile Pour les portefeuilles discrétionnaires Les 2 premières années sur les titres d'un transfert d'une autre institution financière (AIF), étant entendu qu'AXA Banque fait partie du Groupe Crelan et n'est pas considéré comme une autre institution financière.	Droits de garde par titre (code valeur) avec • un minimum de 4,84 EUR • un maximum de 60,50 EUR et un max. 242 EUR par compte-titres pour les coopérateurs Type de titre / Droits de garde (Euro) Obligations / 0,1450 % Bons d'État / 0,1450 % Bons de caisse AIF / 0,1450 % Fonds de placement AIF / 0,2420 % Actions / 0,2420 %
Taxe sur les comptes-titres	La taxe sur les comptes-titres est due sur les comptes-titres dont la valeur totale est supérieure à 1 million d'euros. L'impôt est dû sur la totalité du montant (il n'y a donc pas d'exonération). Le nombre de titulaires du compte-titres est sans importance.	0,15 % sur la valeur moyenne du compte-titres Toutefois, le montant de la taxe annuelle est limité à 10 % de la différence entre la valeur moyenne et le montant seuil de 1 million d'EUR

	Le montant imposable est égal à la valeur moyenne du compte-titres à quatre dates : le 31 décembre, le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre. Pour les résidents belges, les comptes-titres auprès d'institutions financières belges et étrangères sont imposables. Pour les non-résidents, les comptes-titres détenus auprès d'institutions financières belges sont imposables, sauf si la convention préventive de double imposition conclue entre leur pays et la Belgique accorde le pouvoir d'imposer les actifs à leur pays de résidence.	(ceci n'est pertinent que pour les comptes-titres dont la valeur moyenne par période de référence est de 1 015 228,43 EUR au maximum)

Liste tarifaire des opérations d'investissement

Description	Tarif
Transfert d'un titre vers un compte-titres Crelan	0,00 EUR
Transfert d'un titre vers un compte-titres non Crelan (par titre/code valeur) et par institution financier	75,00 EUR
Transfert d'un titre entre comptes-titres Crelan	0,00 EUR
Duplicata d'une attestation fiscale RDT-OPC	12,40 EUR
Encaissement de coupons	0,00 EUR
Opération de régularisation (obligatoire) des effets non-Crelan	0,00 EUR
Opération de régularisation (facultative ; en cas de choix d'une option autre que le choix par défaut)	5,00 EUR
Attestation de participation à l'assemblée générale	0,00 EUR
Demande de récupération des doubles impôts sur dividendes étrangers (par demande)	60,50 EUR

Sont exonérés de la TVA de 21 % :

- Les frais de gestion pour uen garantie compte-titres ;
- Les particuliers résidant en dehors de l'UE ;
- Les entreprises étrangères.

12. Aperçu taxe boursière par type de produit

Applicable à	Marché primaire	Tarif achat marché secondaire	Tarif vente marché secondaire
Bon de caisse, Obligations & Bons d'État	0 %	0,12 % (max. 1.300 EUR)	0,12 % (max. 1.300 EUR)
Obligation structurée avec protection du capital à l'échéance finale de 100%	0 %	0,12 % (max. 1.300 EUR) (pas possible chez Crelan)	0,12 % (max. 1.300 EUR)
Obligation structurée sans protection du capital ou avec le droit de remboursement moins de 100% du capital investi à l'échéance finale	0 %	0,35 % (max 1.600 EUR) (pas possible chez Crelan)	0,35 % (max. 1.600 EUR)
Actions, warrants, droit, strips et certificats immobiliers	0 %	0,35 % (max 1.600 EUR)	0,35 % (max. 1.600 EUR)
Actions de sociétés immobilières réglementées (SIR) inscrites sur la liste SIR publiques de la FSMA	0 %	0,12 % (max. 1.300 EUR)	0,12 % (max. 1.300 EUR)
Certificats de dépôt belges d'actions étrangères	0 %	0,12 % (max. 1.300 EUR)	0,12 % (max. 1.300 EUR)
Sicav et sicafi non cotées • Parts de capitalisation • Parts de distribution	0 %	0 % 0 %	1,32 % (max. 4.000 EUR) 0 %
Fonds d'investissement coté • Taux normal		0,35 % (max 1.600 EUR)	0,35 % (max. 1.600 EUR)
• Sicav et sicafi cotées et enregistrées en Belgique ○ Parts de distribution ○ Parts de capitalisation		0,12 % (max. 1.300 EUR) 1,32 % (max 4.000 EUR)	0,12 % (max. 1.300 EUR) 1,32 % (max. 4.000 EUR)
• Sicav et sicafi cotées et non enregistrées en Belgique		0,35 % (max 1.600 EUR	0,35 % (max. 1.600 EUR)
• Fonds communs de placement cotés, enregistrés en Belgique		0,12 % (max. 1.300 EUR)	0,12 % (max. 1.300 EUR)
• Fonds communs de placement cotés, non enregistrés en Belgique		0,35 % (max 1.600 EUR	0,35 % (max. 1.600 EUR

13. Inducements

En sa qualité de distributeur, Crelan peut recevoir des inducements. Les 'Inducements' sont des provisions, des commissions ou d'autres avantages (pécuniaires/non pécuniaires) que des tiers accordent à la banque dans le cadre de la fourniture de services en matière de placement et de services connexes. Il s'agit d'une coutume largement utilisée sur tous les marchés financiers européens. Ainsi, il est d'usage que les gérants de fonds transfèrent une partie de leurs revenus aux banques en échange du service de distribution fourni. Ces provisions font généralement partie des frais de gestion inclus dans la valeur de leurs fonds.

Pour les Notes commercialisées par Crelan, il est également habituel qu'un coût de distribution annuel soit facturé. Celui-ci est repris dans le prix des Notes.

Dans le cadre des conseils dits 'non-indépendants', les provisions ne peuvent être maintenues que si un service amélioré et/ou complémentaire est offert.

Chaque année, vous recevez un aperçu du montant exact de la commission de distribution que Crelan a reçue pour les titres que vous avez détenus l'année précédente.

14. Frais de change lors des opérations sur titres en devises

Les frais de change pour les opérations sur titres sont facturés lors de la conversion entre différentes devises. Le taux dépend de la devise.

Devise		Tarif
USD	Dollar américain	0,60 %
AUD	Dollar australien	0,90 %
CAD	Dollar canadien	0,70 %
CHF	Franc suisse	0,40 %
CZK	Couronne tchèque	0,90 %
DKK	Couronne danoise	0,70 %
GBP	Livre sterling	0,60 %
HUF	Forint hongrois	0,90 %
NOK	Couronne norvégienne	0,90 %
NZD	Dollar néo-zélandais	0,90 %
PLN	Zloty polonais	0,90 %
SEK	Livre turque	0,90 %
TRY	Couronne suédoise	0,90 %
ZAR	Rand sud-africain	0,90 %

15. Disclaimer

Crelan a le droit d'adapter les tarifs susmentionnés à tout moment, en tenant compte de l'augmentation des coûts et/ou de l'évolution du marché.

Aperçu des frais et taxes
liés à des instruments financiers et de l'impact sur le rendement

L'indemnisation totale que vous payez pour acheter, détenir et vendre des titres tient compte des frais de transaction ou courtage, des frais courants annuels (dont la commission de distribution), de la taxe boursière et de la durée de détention des titres.

Ci-dessous, vous trouverez quelques exemples de l'impact de ces indemnisations sur les principaux produits de placement.
Ces exemples sont toujours basés sur un montant investi de 10.000 EUR.

EXEMPLE: FONDS DE PLACEMENT

ACHAT ET VENTE FONDS DE PLACEMENT

Crelan propose une vaste gamme de fonds en collaboration avec nos partenaires Amundi, AXA IM et Econopolis.
Cet exemple concerne l'achat d'un fonds de capitalisation mixte (avec 50% à taux fixe et 50% d'actions) d'une valeur de 10.000 EUR, qui est revendu au bout de 3 ans à 12.000 EUR.
Le fonds est gardé sur un compte-titres Crelan.

Hypothèse

Achat

Montant Nominal		€ 10.000	*C'est le montant que vous souhaitez placer en tant qu'investisseur.*
Frais d'entrée	2,50%	€ 250	*Frais d'entrée ponctuels.*
Montant à payer		€ 10.250	
Frais courants dont:	1,50%	€ 150	*Ces frais sont inclus dans le VNI du fonds.*
- Frais de gestion	1,30%	€ 130	*Indemnisation annuelle pour les gestionnaires du fonds.*
- Commission de distribution	65,00%	€ 84,50	*Indemnisation annuelle pour le Distributeur. Fait partie des frais de gestion.*

Vente

Plus-value brute	20,00%	€ 2.000	
Contre-valeur après 3 ans		€ 12.000	*Le prix de vente brut.*
Taxe boursière	1,32%	€ 158,40	*Taxe boursière applicable en cas de vente secondaire.*
Précompte mobilier	30,00%	€ 300	*Uniquement sur la partie à taux fixe de la plus-value.*
Remboursement		€ 11.541,60	*La valeur de remboursement nette.*

À quel moment ces frais/taxes sont payables?

Lors de l'achat **€ 250**

- Frais d'entrée: 250 EUR *(Montant Nominal (€ 10.000) x frais d'entrée (2,50%))*

Frais courants annuels **€ 150**

- Frais courants annuels: 150 EUR *(Valeur nette d'inventaire (VNI) x nombre d'actions x tarif (1,50%))*

dont 130 EUR de frais de gestion *(VNI x nombre d'actions x tarif (1,30%))*

dont 84,50 EUR de commission de distribution *(Frais de gestion (€130) x tarif Commission de distribution (65%))*

Lors de la vente **€ 458,40**

- Taxe boursière: 158,40 EUR *(Prix de vente x tarif taxe boursière (1,32%))*
- Précompte mobilier: 300 EUR *(Plus-value brute x coefficient partie à taux fixe (50% dans cet exemple; le PM s'applique uniquement à la partie à taux fixe) x tarif PM (30%))*

Aperçu frais et taxes

Aperçu frais et taxes	Frais lors de l'achat		Frais courants		Frais lors de la vente	
Frais liés au produit financier	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges liés à l'instrument financier	-	-	€ 65,50	0,66%	-	-
Paiements de tierces parties (inducements) reçus par Crelan sur le produit concerné	-	-	€ 84,50	0,85%	-	-
Taxes	-	-	-	-	€ 458,40	4,58%
Frais liés au service	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges apparentées qui sont portés en compte pour le(s) service(s) de placement et/ou les services connexes effectués pour le client	€ 250,00	2,50%	-	-	-	-
Taxes	-	-	-	-	-	-
Total de tous les frais et taxes (produit & services)	**€ 250,00**	**2,50%**	**€ 150,00**	**1,50%**	**€ 458,40**	**4,58%**

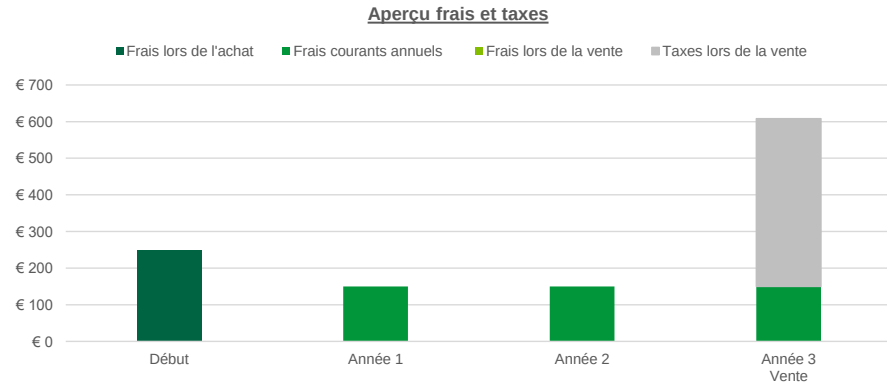

Impact sur le rendement

Montant investi sans frais	€ 10.000
Montant payé y compris tous les frais	€ 10.250
Montant récupéré sans frais	€ 12.000
Montant récupéré y compris tous les frais/taxes	€ 11.541,60

Exemple: Crelan Plan de Placement

Les fonds achetés via un Plan de Placement suivent la même méthodologie.

La performance du produit en cas de vente après 3 ans est de 20%. Cela correspond à un rendement brut annuel de 6,27%. Le rendement annuel observé est de 5,39%, y compris tous les frais et charges. Après taxes, le rendement annuel s'élève à 4,04%.

EXEMPLE: ÉPARGNE-PENSION

ACHAT CRELAN PENSION FUND

Achat d'un des 3 compartiments du fonds d'épargne-pension Crelan Pension Fund *(Crelan Pension Fund Stability / Crelan Pension Fund Balanced / Crelan Pension Fund Growth).*

Tous les frais sont calculés sur base d'un Montant Nominal de 1.020 EUR (C'est le maximum fiscal standard en 2024).

Hypothèse

Achat

Montant Nominal		€ 1.020	*Le maximum fiscal standard.*
Frais d'entrée	2,00%	€ 20,00	*Frais d'entrée ponctuels.*
Montant net investi		€ 1.000,00	*Le montant net investi.*
Frais courants dont:			*Ces frais sont inclus dans le VNI du fonds.*
- Frais de gestion	1,00%	€ 10,00	*Indemnisation annuelle pour les gestionnaires du fonds.*
- Commission de distribution	0,70%	€ 7,00	*Indemnisation annuelle pour le Distributeur. Fait partie des frais de gestion.*

À quel moment ces frais/taxes sont payables?

Lors de l'achat **€ 20,00**

- Frais d'entrée: 20 EUR (Montant net investi x frais d'entrée = 1000 EUR x 2%)

Frais courants annuels **€ 10,00**

- Frais de gestion: 10 EUR (Montant net investi x tarif = 1000 EUR x 1%)

dont 7 EUR commission de distribution (Montant net investi x tarif Frais de gestion x tarif Commission de distribution = 1000 EUR x 1% x 0,7%)

Années suivantes

Nous renvoyons à www.wikifin.be pour les règles de taxation spécifiques en matière d'épargne-pension

Aperçu frais et taxes	Frais lors de l'achat		Frais courants	
Frais liés au produit financier	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges liés à un instrument financier	-	-	€ 3,00	0,29%
Paiements de tierces parties (inducements) reçus par Crelan sur le produit concerné	-	-	€ 7,00	0,69%
Taxes	-	-	-	-
Frais liés au service	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges apparentées qui sont portés en compte pour le(s) service(s) de placement et/ou les services connexes effectués pour le client	€ 20,00	1,96%	-	-
Taxes	-	-	-	-
Total de tous les frais et taxes (produit & services)	**€ 20,00**	**1,96%**	**€ 10,00**	**0,98%**

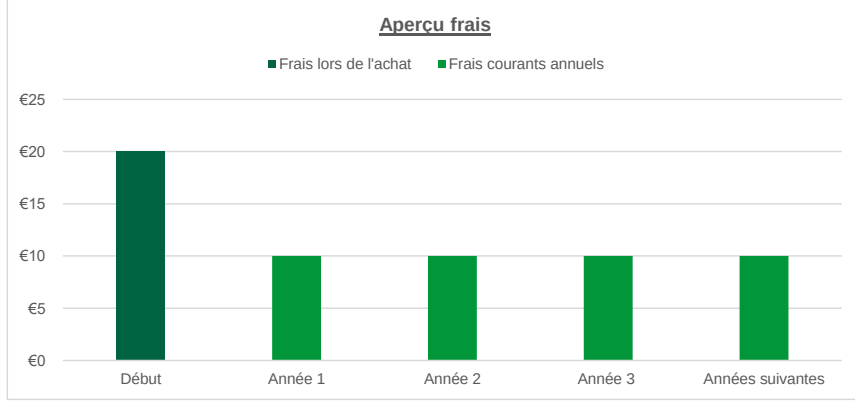

Impact sur le rendement

Montant investi sans frais	€ 1.000,00
Montant payé y compris tous les frais	€ 1.020,00
Montant récupéré sans frais	-
Montant récupéré y compris tous les frais/taxes	-

VENTE CRELAN PENSION FUND

Il n'est pas possible d'expliquer la vente d'un fonds d'épargne-pension dans un seul modèle représentatif.

Différents paramètres y jouent en effet un rôle important (e.a. fiscalité, âge, durée, ...).

Veuillez contacter votre agent Crelan pour recevoir plus d'informations et/ou une simulation.

EXEMPLE: STRUCTURED NOTES

ACHAT STRUCTURED NOTES

L'achat d'une structured note sur le marché primaire avec garde sur un compte-titres Crelan jusqu'à l'échéance finale (ci-après "éch. fin.").

Tous les frais sont calculés sur base d'un Montant Nominal de 10.000 EUR.

Hypothèse: Dans cette hypothèse, nous supposons une plus-value de 25% à l'éch. fin.

Achat

Durée de la note	8 ans		*C'est l'horizon de placement.*
Montant Nominal		€ 10.000	*C'est le montant que vous souhaitez placer en tant qu'investisseur.*
Prix d'émission	100%		*Le prix d'émission est au pair*
Frais déjà intégrés dans le prix (d'émission)			
- Frais de structuration	1,00%	€ 100	*Ces frais ponctuels sont déjà intégrés dans le prix d'émission par le producteur.*
- Commission de distribution	0,60%	€ 60	*Vous payez annuellement ce montant à Crelan pour la distribution du produit.*
Frais d'entrée	2,50%	€ 250	*Vous payez des frais d'entrée pour investir dans la Note.*
Montant à payer		€ 10.250	

À l'échéance finale

Plus-value à l'éch. fin.	25,00%	€ 2.500	*Le rendement brut du produit.*
PM sur la plus-value	30,00%	€ 750	*Le précompte mobilier dû.*
Remboursement à l'éch. fin.		€ 11.750	*La valeur de remboursement nette.*

Aperçu frais et taxes	Frais lors de l'achat		Frais courants		Frais à l'éch. fin.	
Frais liés au produit financier	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges liés à l'instrument financier	€ 100	1,00%	-	-	-	-
Paiements de tierces parties (inducements) reçus par Crelan sur le produit concerné	-	-	€ 60	0,60%	-	-
Taxes et impôts	-	-	-	-	€ 750	7,5%
Frais liés au service	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges apparentées qui sont portés en compte pour le(s) service(s) de placement et/ou les services connexes effectués pour le client	€ 250	2,50%	-	-	-	-
Taxes et impôts	-	-	-	-	-	-
Total de tous les frais et taxes (produit & services)	**€ 350**	**3,50%**	**€ 60**	**0,60%**	**€ 750**	**7,5%**

À quel moment ces frais/taxes sont payables?

Lors de l'achat **€ 350**

- Frais d'entrée: 250 EUR *(Montant Nominal (€ 10.000) x frais d'entrée (2,50%))*
- Frais de structuration: 100 EUR *(Montant Nominal (€ 10.000) x tarif (1%)). Ces frais sont déjà intégrés dans le Prix d'Émission.*

Frais courants annuels **€ 60**

- Commission de distribution: 60 EUR *(Montant Nominal (€ 10.000) x tarif (0,60%))*

À l'échéance finale **€ 750**

- Taxe: précompte mobilier sur la plus-value: 750 EUR *(Plus-value brute (€2.500) x tarif (30%))*

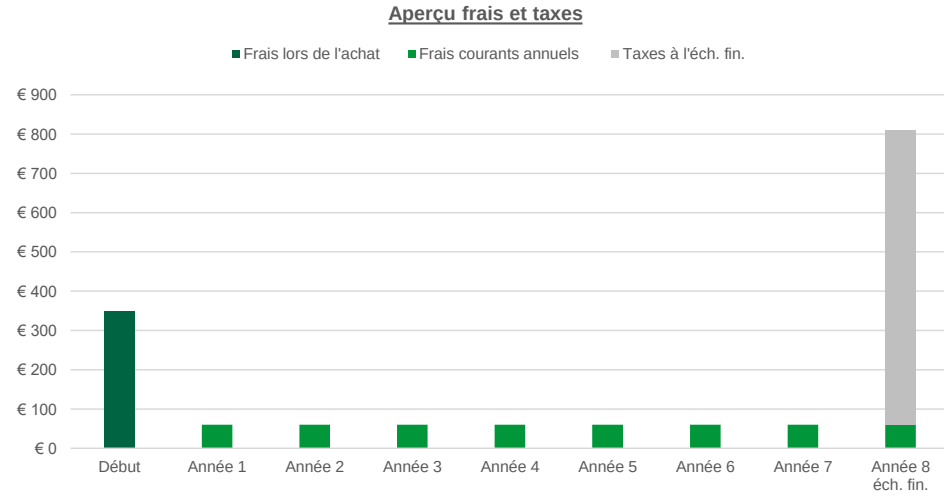

Impact sur le rendement

Montant investi sans frais	€ 10.000
Montant investi majoré des frais d'entrée	€ 10.250
Montant récupéré sans frais/taxes	€ 12.500
Montant récupéré y compris tous les frais/taxes	€ 11.750

La performance du produit à l'échéance finale est de 25%. Cela correspond à un rendement brut annuel de 2,83%. Le rendement annuel observé est de 2,51%, y compris tous les frais et charges. Après taxes, le rendement annuel s'élève à 1,72%.

EXEMPLE: STRUCTURED NOTES

VENTE STRUCTURED NOTES

L'achat d'une structured note sur le marché primaire avec garde sur un compte-titres Crelan et une vente sur le marché secondaire après 3 ans.

Tous les frais sont calculés sur base d'un Montant Nominal de 10.000 EUR.

Hypothèse: Dans cette hypothèse, nous supposons un prix de vente de 110% après 3 ans

Achat			
Durée de la note	8 ans		*C'est l'horizon de placement.*
Montant Nominal		€ 10.000	*C'est le montant que vous souhaitez placer en tant qu'investisseur.*
Prix d'émission	100%		*Le prix d'émission est au pair*
Frais déjà intégrés dans le prix (d'émission)			
- Frais de structuration	1,00%	€ 100	*Ces frais ponctuels sont déjà intégrés dans le prix d'émission par le producteur.*
- Commission de distribution	0,60%	€ 60	*Une indemnisation annuelle pour le Distributeur.*
Frais d'entrée	2,50%	€ 250	*Vous payez des frais d'entrée pour investir dans la Note.*
Montant à payer lors de la souscription		€ 10.250	
Vente			
Prix de vente	110%	€ 11.000	*Le rendement brut du produit.*
Compris dans le prix de vente			
- Marge	0,50%	€ 55	*Cette marge est déjà intégrée dans le prix de vente.*
- Courtage	1,00%	€ 110	*Vous payez cette indemnisation au Distributeur.*
- Taxe boursière	0,12%	€ 13,20	*Taxe boursière applicable en cas de vente secondaire.*
Remboursement		€ 10.877	*La valeur de remboursement nette.*

Aperçu frais et taxes	Frais lors de l'achat		Frais courants		Frais lors de la vente	
Frais liés au produit financier	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges liés à l'instrument financier	€ 100	1,00%	-	-	-	-
Paiements de tierces parties (inducements) reçus par Crelan sur le produit concerné	-	-	€ 60	0,60%	-	-
Taxes et impôts	-	-	-	-	€ 13,20	0,13%
Frais liés au service	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges apparentées qui sont portés en compte pour le(s) service(s) de placement et/ou les services connexes effectués pour le client	€ 250	2,50%	-	-	€ 165	1,65%
Taxes et impôts	-	-	-	-	-	-
Total de tous les frais et taxes (produit & services)	**€ 350**	**3,50%**	**€ 60**	**0,60%**	**€ 178,20**	**1,78%**

À quel moment ces frais/taxes sont payables?

Lors de l'achat **€ 350**

- Frais d'entrée: 250 EUR *(Montant Nominal (€ 10.000) x frais d'entrée (2,50%))*
- Frais de structuration: 100 EUR *(Montant Nominal (€ 10.000) x tarif (1%)) compris dans le prix de souscription*

Frais courants annuels **€ 60**

- Commission de distribution: 60 EUR *(Montant Nominal (€ 10.000) x tarif (0,60%))*

Lors de la vente **€ 178,20**

- Courtage: 110 EUR *(Prix de vente (€ 11.000) x tarif (1%))*
- Marge (comprise dans le prix de vente): 55 EUR *(Prix de vente (€ 11.000) x tarif (0,50%))*
- Taxe boursière: 13,20 EUR *(Prix de vente (€ 11.000) x tarif (0,12%))*

Aperçu frais et taxes

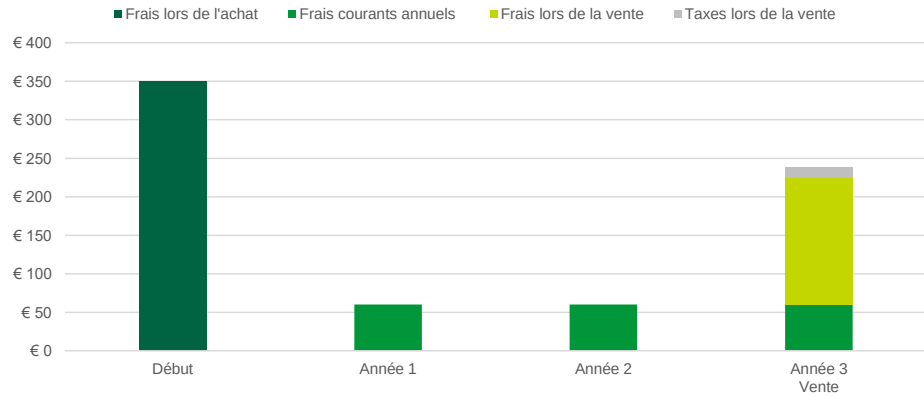

Impact sur le rendement

Montant investi sans frais	€ 10.000
Montant investi majoré des frais d'entrée	€ 10.250
Montant récupéré sans frais/taxes	€ 11.000
Montant récupéré y compris tous les frais/taxes	€ 10.876,80

La performance du produit en cas de vente après 3 ans est de 110%. Cela correspond à un rendement brut annuel de 3,23%. Le rendement annuel observé est de 2,04%, y compris tous les frais et charges. Après taxes, le rendement annuel s'élève à 2%.

EXEMPLE: OBLIGATIONS

ACHAT ET VENTE D'UNE EURO-OBLIGATION

Dans cet exemple, une Euro-obligation en EUR est achetée via une agence Crelan et à nouveau vendue via une agence Crelan après avoir été en dépôt sur un compte-titres Crelan pendant 3 ans.
Tous les frais sont calculés sur base d'une valeur nominale de 10.000 EUR.

Hypothèse : ordre d'achat

Achat		
Valeur nominale	€ 10.000	
Prix obligation	102,65%	
Contre-valeur *(nombre x cours)*		€ 10.265
Courtage	1,20%	€ 123
Taxe boursière	0,12%	€ 12
Intérêt	2,50%	€ 250

Hypothèse : ordre de vente

Vente		
Valeur nominale	€ 10.000	
Prix obligation	106,50%	
Contre-valeur *(nombre x cours)*		€ 10.650
Courtage	1,20%	€ 127,80
Taxe boursière	0,12%	€ 12,78
Droits de garde	0,121%	€ 12,10
PM sur Intérêt	30,00%	€ 75,00

À quel moment ces frais/taxes sont payables?

Lors de l'achat **€ 133,35**

- Taxe boursière: 12,32 EUR *(Contre-valeur achat (€ 10.265) x tarif (0,12%))*
- Courtage: 123,18 EUR *(Contre-valeur (€ 10.265) x tarif (1,20%))*

Frais courants annuels & taxes **€ 87,10**

- Précompte Mobilier: 75 EUR *(Valeur nominale (€ 10.000) x Intérêt (2,50%) x tarif (30%))*
- Droits de garde: 12,10 EUR *(Valeur nominale (€10.000) x tarif (0,121%))*

Frais et taxes lors de la sortie **€ 140,58**

- Taxe boursière: 12,78 EUR *(Contre-valeur vente (€10.650) x tarif (0,12%))*
- Courtage: 127,80 EUR *(Contre-valeur vente (€10.650) x tarif (1,20%))*

Aperçu frais et taxes	Frais lors de l'achat		Frais courants		Frais lors de la vente	
Frais liés au produit financier	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges liés à l'instrument financier	-	-	-	-	-	-
Paiements de tierces parties (inducements) reçus par Crelan sur le produit concerné	-	-	-	-	-	-
Taxes	€ 12,32	0,12%	€ 75,00	0,70%	€ 12,78	0,12%
Frais liés au service	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges apparentées qui sont portés en compte pour le(s) service(s) de placement et/ou les services connexes effectués pour le client	€ 123,18	1,23%	€ 12,10	0,11%	€ 127,80	1,20%
Taxes	-	-	-	-	-	-
Total de tous les frais et taxes (produit & services)	**€ 135,50**	**1,32%**	**€ 87,10**	**0,82%**	**€ 140,58**	**1,32%**

Aperçu frais et taxes

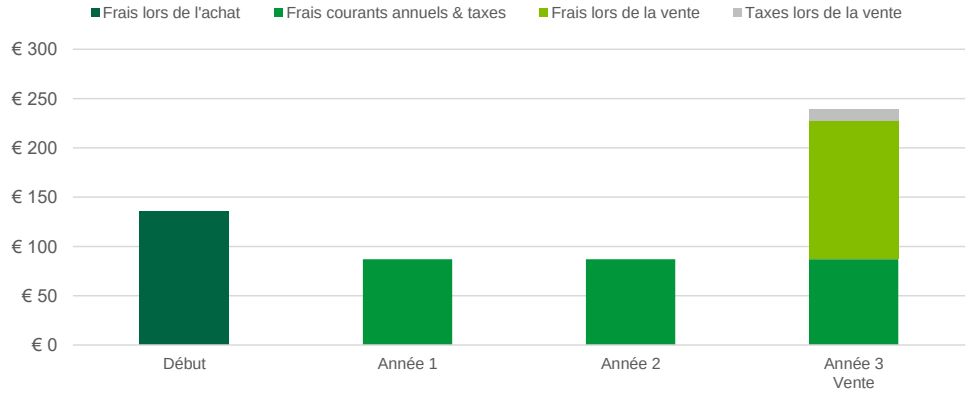

Impact sur le rendement	
Montant investi sans frais	€ 10.265
Montant payé y compris tous les frais	€ 10.400,50
Montant récupéré sans frais	€ 10.650
Montant récupéré y compris tous les frais/taxes	€ 10.509,42

La valeur de l'obligation en cas de vente après 3 ans est de 10650 EUR. Cela correspond à un rendement brut annuel de 1,23%. Le rendement annuel observé est de 0,79%, y compris tous les frais et charges. Après taxes, le rendement annuel s'élève à 0,35%.

EXEMPLE: ACTIONS

ACHAT ET VENTE D'UNE ACTION

Dans cet exemple, une action belge (sur Euronext Bruxelles) est achetée via une agence Crelan et à nouveau vendue via une agence Crelan après avoir été en dépôt sur un compte-titres Crelan pendant 3 ans.

Tous les frais sont calculés sur base d'un placement de 10.000 EUR et d'une vente après 3 ans avec un bénéfice de 25%

Hypothèse : ordre d'achat

Achat

Nombre d'actions		100
Cours action		€ 100
Contre-valeur *(nombre x cours)*		€ 10.000
Courtage	1,00%	€ 100
Taxe boursière	0,35%	€ 35

Hypothèse : ordre de vente

Vente

Plus-value brute	25%	€ 2.500
Nombre d'actions		100
Cours action		€ 125
Contre-valeur *(nombre x cours)*		€ 12.500
Courtage	1,00%	€ 125
Taxe boursière	0,35%	€ 43,75
Cours moyen[1]		€ 115
Droits de garde	0,242%	€ 27,83
Dividende annuel par action		€ 4
PM sur dividende par action	30%	€ 1,20

(1) sert de base pour calculer les droits de garde

À quel moment ces frais/taxes sont payables?

Lors de l'achat **€ 135,00**

- Taxe boursière: 35,00 EUR *(Montant Nominal (€10.000) x tarif (0,35%))*
- Courtage: 100 EUR *(Montant Nominal (€10.000) x tarif (1%))*

Frais courants annuels/taxes **€ 147,83**

- Précompte mobilier: 120 EUR *(nombre d'actions (100) x dividende par action (€4) x tarif PM (30%))*
- Droits de garde: 27,83 EUR *(nombre d'actions (100) x Cours moyen (€115) x tarif (0,242%))*

Lors de la vente **€ 168,75**

- Taxe boursière: 43,75 EUR *(Contre-valeur (€12.500) x tarif (0,35%))*
- Courtage: 125 EUR *(Contre-valeur (€12.500) x tarif (1%))*

Aperçu frais et taxes	Frais lors de l'achat		Frais courants		Frais lors de la vente	
Frais liés au produit financier	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges liés à l'instrument financier	-	-	-	-	-	-
Paiements de tierces parties (inducements) reçus par Crelan sur le produit concerné	-	-	-	-	-	-
Taxes	€ 35	0,35%	€ 120	0,96%	€ 43,75	0,35%
Frais liés au service	**€**	**%**	**€**	**%**	**€**	**%**
Tous les frais et charges apparentées qui sont portés en compte pour le(s) service(s) de placement et/ou les services connexes effectués pour le client	€ 100	1,00%	€ 27,83	0,22%	€ 125	1,00%
Taxes	-	-	-	-	-	-
Total de tous les frais et taxes (produit & services)	**€ 135,00**	**1,35%**	**€ 147,83**	**1,18%**	**€ 168,75**	**168,75%**

Aperçu frais et taxes

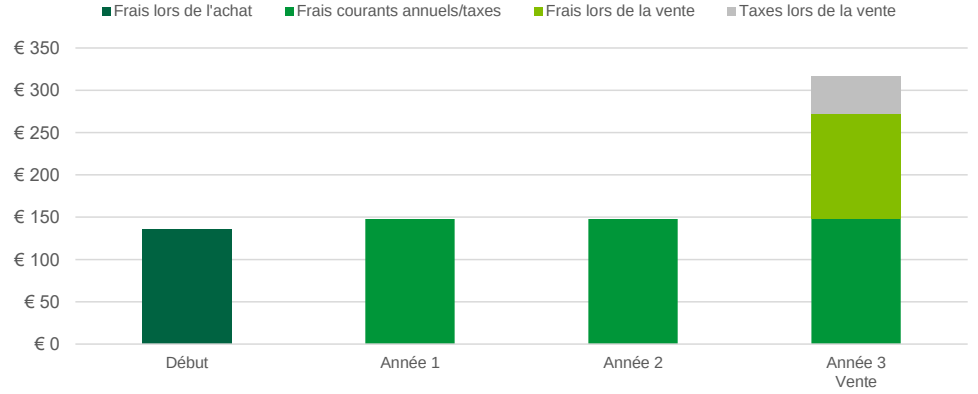

Impact sur le rendement	
Montant investi sans frais	€ 10.000
Montant payé y compris tous les frais	€ 10.135
Montant récupéré sans frais	€ 12.500
Montant récupéré y compris tous les frais/taxes	€ 12.331,25

La performance de l'action en cas de vente après 3 ans est de 25%. Cela correspond à un rendement brut annuel de 7,72%. Le rendement annuel observé est de 6,88%, y compris tous les frais et charges. Après taxes, le rendement annuel s'élève à 6,76%.

TRANSPARENCE DES FRAIS DANS LE CADRE DE VOS PLACEMENTS

La directive européenne concernant les marchés pour instruments financiers, mieux connue sous la dénomination MiFID II, vise à augmenter la stabilité des marchés financiers et la protection des investisseurs, en accentuant plus spécifiquement la transparence des frais. Vous pourrez constater cette visibilité accrue des frais bancaires lors de vos opérations sur titres, et ce tout au long de votre trajet d'investissement: désormais l'ensemble des frais, y compris les inducements et les taxes, seront présentés plus en détail.

Cette transparence ne peut toutefois être complète que si les frais qui vous sont communiqués, sont également expliqués. Le but de ce lexique est dès lors de vous aider à reconnaître et à comprendre les frais bancaires auxquels vos placements et vos opérations sur titres sont assujettis.

Les différentes catégories de frais

La directive MiFID II divise les frais en **2 catégories principales**, en fonction de ce qu'ils indemnisent.	Tant les frais liés au service, que les frais liés au produit financier, peuvent être subdivisés à leur tour en **2 sous-catégories**, en fonction de la fréquence à laquelle ils sont portés en compte:
Les frais liés au service	**Les frais ponctuels**
Il s'agit de frais prélevés par Crelan pour les services de placement et/ou les services connexes que la banque vous propose en tant qu'intermédiaire financier.	Ces frais ne sont payés qu'à une seule reprise, quelle que soit la durée du produit financier ou la période pendant laquelle il est détenu. Il s'agit par exemple de la commission de placement qui est due lors de la souscription à une obligation sur le marché primaire.
Les frais liés au produit financier	**Les frais courants**
Il s'agit de frais qui sont directement liés à un produit financier. Ces frais sont prélevés par le producteur/fournisseur du produit, par exemple par la société de gestion d'un fonds de placement.	Ces frais sont applicables périodiquement pendant la période où le produit financier est détenu. Les frais de gestion d'un fonds de placement sont par exemple calculés sur base annuelle.

Par ailleurs, des frais qui étaient compris autrefois dans certains types de frais, sont désormais présentés séparément en tant que '**inducements**' et il y a bien entendu aussi des **impôts**.

De plus, **d'autres frais** sont possibles de temps à autre:	**Frais occasionnels**
	Ces frais sont liés aux propres caractéristiques spécifiques d'un produit financier, comme l'activation d'un mécanisme de protection ou l'indemnisation pour avoir atteint un seuil déterminé.

Vous trouverez ci-après un lexique didactique qui vous procurera plus de transparence et vous permettra de vous familiariser avec cette nouvelle approche.
Scindé sur base de la classification recommandée par MiFID II, ce lexique vous donne toutes ces informations pour les frais et taxes qui y sont mentionnés et les instruments financiers auxquels ils se rapportent.

L'utilisation correcte des informations reprises vous permettra de mieux connaître l'impact des frais sur le rendement de votre placement.

Lexique des frais et taxes liés aux produits d'investissement

Dénomination **Catégorie principale: Produit financier** **Sous-catégorie: Frais ponctuels**	**Définition**	**Instruments financiers concernés**
Fourchette achat-vente (ou BID-ASK)	La différence entre le cours d'achat et de vente d'un instrument financier sur le marché secondaire	Tous les instruments financiers sur le marché secondaire

Dénomination **Catégorie principale: Produit financier** **Sous-catégorie: Frais courants**	**Définition**	**Instruments financiers concernés**
Frais administratifs	Frais récurrents, compris dans la valeur d'inventaire du compartiment, pour couvrir les frais administratifs du gestionnaire du compartiment (liés à la législation, l'enregistrement, l'audit, ...) Ces frais sont compris dans les frais courants.	Fonds
Frais de gestion	Frais liés à la gestion d'un instrument financier, calculés quotidiennement et compris dans la valeur d'inventaire. Ces frais varient en fonction de l'instrument et/ou du type de gestion. Ces frais sont compris dans les frais courants	Fonds
Commission de distribution	Indemnisation payée à la banque pour la distribution et la promotion de l'instrument financier	Fonds, produits structurés
Frais courants	Frais récurrents, compris dans la valeur de l'instrument financier et de ce fait immédiatement compris dans les calculs du rendement. Les frais courants comportent entre autres la commission de distribution et les frais de gestion. Également connus sous la dénomination 'Ongoing Charge Ratio (OCR)' ou 'Total Expense Ratio (TER)'.	Fonds
Frais de transaction du fonds	Frais récurrents, compris dans la valeur d'inventaire, qui ont été encourus en raison des transactions sur le marché dans le cadre de la gestion du fonds.	Fonds

Dénomination **Catégorie principale: Produit financier** **Sous-catégorie: Frais occasionnels**	**Définition**	**Instruments financiers concernés**
Commission de performance	Indemnisation occasionnelle, prédéterminée et comprise dans la valeur de l'instrument financier, en faveur du fournisseur du produit.	Fonds, produits structurés

Dénomination **Catégorie principale: Service** **Sous-catégorie: Frais ponctuels**	**Définition**	**Instruments financiers concernés**
Frais anti-dilution	Frais à la charge de l'investisseur lors de l'entrée dans ou de la sortie d'un compartiment, en faveur du compartiment et en vue de préserver les droits des autres investisseurs dans ce compartiment.	Fonds
Frais d'arbitrage	Frais imputés pour le transfert (arbitrage) d'un compartiment d'un fonds à un compartiment d'un autre fonds	Fonds
Frais d'entrée	Indemnisation ponctuelle à payer par l'investisseur lors de la souscription à un produit financier	Fonds, produits structurés
Frais d'entrée en faveur du compartiment	Frais d'entrée en faveur du compartiment en plus des frais d'entrée, qui sont dus lors de l'entrée dans un compartiment. Ils sont à la charge de l'investisseur et visent à préserver les droits des autres investisseurs dans ce fonds.	Fonds
Courtage	Marge due au courtier pour l'exécution (sélection du meilleur prix, accès au marché et exécution) d'un ordre sur le marché secondaire.	Marché secondaire: actions, obligations et produits structurés
Frais d'échange	Le transfert d'un compartiment d'un fonds à un autre compartiment du même fonds ou le transfert d'actions de distribution à des actions de capitalisation (ou inversement) au sein du même compartiment d'un fonds.	Fonds
Commission de placement	Commission payée à la banque pour le placement d'une émission. Également connue sous la dénomination 'frais d'entrée' pour les émissions d'obligations et de produits structurés	Marché primaire: obligations, produits structurés
Frais de transaction	Indemnisation pour l'intervention de la banque lors d'opérations sur le marché secondaire (actions et obligations)	Marché secondaire: actions, obligations et produits structurés
Frais de transfert	Frais pour le transfert d'un titre à un compte-titres auprès d'une autre banque	Tous les instruments financiers
Frais de sortie en faveur du compartiment	Frais de sortie en faveur du compartiment, à la charge de l'investisseur lors de la sortie d'un compartiment, afin de préserver les droits des autres investisseurs dans ce compartiment.	Fonds

Frais de change	Frais d'opérations de change, dus sur des transactions en devises avec décompte en euro.	Tous les instruments financiers

Dénomination **Catégorie principale: Service** **Sous-catégorie: Frais courants**	**Définition**	**Instruments financiers concernés**
Frais de gestion	Indemnisation pour la banque en vue d'indemniser un service de placement spécifique. Cette indemnisation est encaissée après le terme échu.	Actions sociales
Frais fixes	Frais imputés par la banque à titre d'indemnisation pour le service fourni dans le cadre d'un contrat de Gestion Discrétionnaire. Ces frais comportent les frais de la gestion du portefeuille, les droits de garde et la plupart des frais de transaction.	Fonds, actions, obligations, produits structurés
Droits de garde	Frais que la banque impute pour la garde de titres sur un compte-titres.	Tous les instruments financiers

Dénomination **Catégorie principale: Inducements** **Sous-catégorie: NA**	**Définition**	**Instruments financiers concernés**
Inducement	Les inducements sont des provisions, des commissions ou autres avantages (en espèces ou en nature) que des tiers attribuent à la banque dans le cadre de services de placement ou de services connexes. Les inducements peuvent prendre la forme d'un pourcentage du prix d'émission, de frais ponctuels ou de frais récurrents.	Tous les instruments financiers

Dénomination **Catégorie principale: Impôts** **Sous-catégorie: NA**	**Définition**	**Instruments financiers concernés**
TVA	La TVA ou taxe sur la valeur ajoutée est un impôt sur la consommation indirect (un impôt sur le chiffre d'affaires) qui est exigible lors de la livraison d'une marchandise ou d'un service.	Tous les instruments financiers (selon le type de contrat concerné ou la catégorie de frais)
Taxes étrangères	Les taxes étrangères sont des impôts que vous payez en tant qu'investisseur à l'étranger, sur certains revenus ou opérations concernant des instruments financiers. Voici quelques exemples non exhaustifs: * Taxe française sur les transactions financières: cette taxe est prélevée lors de l'achat de titres cotés sur un marché réglementé français ou étranger, émis par des entreprises dont le siège social est établi en France et dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros, le 1er janvier de l'année fiscale. * Taxe italienne sur les transactions financières: cette taxe est prélevée lors de l'achat de titres, ainsi que lors de certaines opérations en produits dérivés, qui sont cotés sur un marché réglementé italien ou étranger, émis par des entreprises dont le siège social est établi en Italie et dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros. * Stamp duties applicables au Royaume-Uni * Impôt à la source étranger sur des dividendes/intérêts étrangers.	Marché secondaire: actions et obligations
Précompte mobilier	Les revenus de capitaux constituent un revenu imposable en Belgique. * <u>Précompte mobilier sur les intérêts/dividendes</u>: La banque ou la société qui vous paie des intérêts ou des dividendes, reverse le précompte mobilier au fisc. Vous touchez donc les montants nets, à savoir les intérêts ou dividendes (bruts) diminués de l'éventuel prélèvement à la source étranger et du précompte mobilier retenu. Ce précompte mobilier est libératoire: vous ne devez plus payer d'autre impôt, de sorte que vous ne devez pas (mais pouvez) les mentionner dans votre déclaration à l'impôt des personnes physiques. * <u>Précompte mobilier sur plus-values</u>: Les plus-values réalisées lors de la liquidation ou lors du rachat ou de la vente sur le marché secondaire de ses droits de participation, d'un organisme de placement collectif en titres, dont l'actif est investi à plus de 25% dans des créances ou à plus de 10% dans des créances pour des acquisitions à partir du 1er janvier 2018, sont imposées comme des intérêts et sont donc assujetties au précompte mobilier.	Tous les instruments financiers
Taxe sur les opérations de bourse	La taxe boursière ou taxe sur les opérations de bourse (TOB) est un impôt dû lorsque vous effectuez certaines opérations, comme des achats et des ventes, sur certains instruments financiers déjà émis (actions, fonds, obligations, produits structurés,...). Vous ne payez donc pas de taxe boursière lors de la souscription à une émission de nouveaux titres.	Marché secondaire: actions, obligations, fonds, produits structurés, ...